

La Réforme de la TVA de 2024 au Maroc : Vers une Fiscalité plus Équitable et un Stimulus Économique Durable

The 2024 VAT Reform in Morocco : Towards a More Equitable Tax System and Sustainable Economic Stimulus

Nora ABOUMODRIK

Doctorante

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Mohammed VI
Université Hassan II de Casablanca
Laboratoire de recherche en économie et management stratégique des organisations
Maroc

Hakima FASLY

Enseignant chercheur

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Mohammed VI
Université Hassan II de Casablanca
Laboratoire de recherche en économie et management stratégique des organisations
Maroc

Date de soumission : 15/05/2024

Date d'acceptation : 08/06/2024

Pour citer cet article :

ABOUMODRIK, N. & FASLY, H. (2024) «La Réforme de la TVA de 2024 au Maroc : Vers une Fiscalité plus Équitable et un Stimulus Économique Durable», Revue Internationale du chercheur «Volume 5 : Numéro 2» pp : 1258-1282

Résumé :

La réforme de la TVA de 2024 au Maroc vise à moderniser le système fiscal pour le rendre plus équitable et à stimuler durablement l'économie. La réforme cherche à élargir l'assiette fiscale en réduisant les exemptions, à simplifier le régime complexe des taux actuels, et à corriger les distorsions économiques qui entravent la croissance. En améliorant l'efficacité de la collecte de la TVA et en rendant le système plus transparent, le gouvernement espère non seulement augmenter les recettes fiscales, mais aussi favoriser une répartition plus juste du fardeau fiscal. De plus, en encourageant la consommation et l'investissement, cette réforme devrait renforcer le dynamisme économique du pays, tout en garantissant des impacts positifs à long terme sur l'équité et la compétitivité internationale. L'objectif de cet article est d'analyser en profondeur ces différentes dimensions de la réforme et d'évaluer ses implications potentielles.

Mots clés : Réforme fiscale, TVA, Équité fiscale, Stimulus économique, Maroc.

Abstract :

The 2024 VAT reform in Morocco aims to modernize the tax system to make it more equitable and to sustainably stimulate the economy. The reform seeks to broaden the tax base by reducing exemptions, simplify the current complex rate structure, and correct economic distortions that hinder growth. By improving the efficiency of VAT collection and making the system more transparent, the government hopes not only to increase tax revenues but also to promote a fairer distribution of the tax burden. Additionally, by encouraging consumption and investment, this reform should strengthen the country's economic dynamism while ensuring positive long-term impacts on equity and international competitiveness. The objective of this article is to deeply analyze these various dimensions of the reform and to assess its potential implications.

Keywords : Tax reform, VAT, Tax equity, Economic stimulus, Morocco.

Introduction

Depuis 1986, le Maroc a mis en place une TVA avec un régime complexe comprenant quatre taux et un taux zéro. Cependant, cette TVA est caractérisée par une assiette étroite, car une grande partie des consommations finales, notamment les produits de base, est exonérée. Le mécanisme de la TVA a été de plus en plus perturbé par l'adoption répétée de mesures dérogatoires jusqu'en 2005¹. En raison de l'ampleur des exonérations et de la complexité du système, la TVA actuelle ne peut pas mobiliser, à moyen terme, les ressources supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins de la transition fiscale. De plus, la TVA en vigueur crée des distorsions économiques significatives incompatibles avec l'ouverture de l'économie et a des effets incertains sur l'équité.

Dans ce sens, la réforme de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), introduite par la Loi de Finances 2024 au Maroc, constitue une initiative majeure visant à moderniser et à rationaliser le système fiscal du pays. Cette réforme intervient dans un contexte où l'économie marocaine cherche à renforcer sa résilience, à stimuler la croissance et à promouvoir une plus grande équité sociale. La TVA, en tant qu'impôt indirect, joue un rôle crucial dans la structure fiscale de nombreux pays, y compris le Maroc. Elle représente en moyenne 29% des recettes fiscales du pays². Elle est prélevée sur la consommation de biens et de services et représente une source significative de recettes pour l'État. Toutefois, sa structure et son application peuvent souvent engendrer des inégalités socio-économiques, en pesant plus lourdement sur les ménages à faible revenu.

Les mesures spécifiques introduites par la Loi de Finances 2024 sont conçues pour répondre à ces défis (CGI 2024). Parmi ces mesures figurent des exonérations de TVA sur des produits de base essentiels tels que les produits pharmaceutiques, les fournitures scolaires, l'eau domestique, et certains produits alimentaires comme le beurre, les conserves de sardines, le lait en poudre, et le savon de ménage. Ces exonérations visent à alléger le fardeau fiscal des ménages les plus vulnérables, en rendant ces biens de première nécessité plus accessibles. En parallèle, la réforme prévoit également des ajustements progressifs des taux de TVA pour différents secteurs économiques, y compris l'énergie électrique de sources renouvelables, le

¹ En 2005, est adopté un moratoire interdisant l'octroi de nouvelles exonérations.

² Ministère de l'économie et des finances

transport urbain et routier, et les services aux entreprises d'assurances. Ces ajustements sont destinés à réduire les disparités fiscales et à promouvoir une plus grande neutralité de la TVA.

L'intégration du secteur informel et la rationalisation des incitations fiscales sont également au cœur de cette réforme. Des mesures telles que l'auto-liquidation de la TVA et l'introduction d'un régime de retenue à la source visent à améliorer la conformité fiscale et à accroître l'efficacité de la collecte de la TVA. Ces initiatives sont essentielles pour élargir la base fiscale, augmenter les recettes publiques et assurer une répartition plus équitable de la charge fiscale.

Les recherches empiriques existantes en matière de TVA ont exploré divers aspects de son impact économique et social. Ces études sont essentielles pour comprendre comment la TVA influence l'économie à travers des paramètres tels que la croissance économique, les recettes fiscales, la répartition des revenus et la consommation.

L'impact de la TVA sur la croissance économique a été étudié dans un échantillon de pays à travers le monde (Keen & Lockwood, 2010). Les chercheurs ont trouvé que l'adoption de la TVA est associée à une augmentation des recettes fiscales sans impact négatif significatif sur la croissance économique à long terme. Leur analyse empirique utilise des techniques économétriques avancées pour contrôler les variables exogènes qui pourraient affecter la croissance économique.

L'effet de la TVA sur les inégalités de revenu a fait aussi l'objet de recherche (Gemmell & Morrissey, 2005). Les résultats montrent que, bien que la TVA soit souvent perçue comme régressive, son impact réel sur les inégalités dépend de la structure des taux de TVA et de l'utilisation des recettes fiscales. Ils suggèrent que l'utilisation des recettes de la TVA pour financer des programmes sociaux peut atténuer ses effets régressifs.

L'efficacité de la collecte de la TVA dans les pays en développement a été également analysée (Agha & Haughton, 1996). L'étude révèle que l'efficacité de la TVA varie considérablement selon le niveau de développement institutionnel et les capacités administratives des pays. Ils soulignent que les systèmes de gestion et d'audit robustes sont essentiels pour améliorer la collecte de la TVA.

L'impact de la TVA sur les habitudes de consommation au Royaume-Uni a été examiné (Crossley et al., 2009). L'étude a montré que les hausses de la TVA ont un effet direct sur les dépenses des ménages, avec des variations selon les différents niveaux de revenus. Les ménages

à faible revenu tendent à réduire leurs dépenses de consommation plus que les ménages à revenu élevé en réponse à une augmentation de la TVA.

L'impact de la TVA dans les pays en développement a été exploré (Emran & Stiglitz, 2005), en particulier, en ce qui concerne son incidence sur les recettes fiscales et l'économie informelle. Les chercheurs ont découvert que l'introduction de la TVA peut augmenter les recettes fiscales, mais aussi inciter les entreprises à opérer dans l'économie informelle pour éviter la taxe.

Dans le contexte marocain, la question de la TVA a été abordée en relation avec le principe de neutralité fiscale et la problématique du champ d'application a été abordée (Elmostafa Rahib, 2019). L'auteur a conclu qu'il est pertinent de bien équilibrer l'arbitrage lors de l'élaboration des dispositions fiscales en matière de TVA. D'une part, il faut considérer l'impact de cette taxe sur la trésorerie des entreprises, en éliminant progressivement les effets du butoir et de la rémanence de la TVA. D'autre part, il est important de prendre en compte les préoccupations économiques et sociales des pouvoirs publics ainsi que les effets de cette taxe sur les prix à la consommation.

Les études empiriques sur la TVA montrent une complexité d'effets économiques et sociaux. Bien que cette taxe soit un instrument efficace pour augmenter les recettes fiscales, son impact sur la croissance économique, les inégalités de revenu et les habitudes de consommation varie selon les contextes nationaux et les structures fiscales. Les réformes et les politiques doivent donc être soigneusement conçues pour maximiser les avantages de la TVA tout en minimisant ses inconvénients.

Pour étudier la réforme de la TVA au Maroc, nous allons répondre à la problématique suivante à travers une approche exploratoire : **Dans quelle mesure la réforme de la TVA de 2024 Peut-elle améliorer l'équité du système fiscal tout en stimulant l'économie ?** L'équité fiscale implique une juste répartition du fardeau fiscal entre les contribuables, en fonction de leurs capacités contributives. Stimuler l'économie, en revanche, nécessite des politiques fiscales qui encouragent l'investissement, la consommation et la croissance économique. La réforme de la TVA de 2024 tente de concilier ces deux objectifs, mais son succès dépendra de divers facteurs, y compris la mise en œuvre effective des nouvelles mesures, la réponse des différents acteurs économiques et l'évolution des conditions économiques locales et mondiales.

Ainsi, cette réforme soulève des questions importantes : Comment ces exonérations et ajustements des taux de TVA peuvent-ils atténuer les inégalités économiques ? Dans quelle mesure l'intégration du secteur informel peut-elle renforcer la collecte des recettes fiscales ? Et

enfin, comment ces réformes peuvent-elles créer un environnement économique plus dynamique et propice à la croissance ? En répondant à ces questions, nous pourrions mieux comprendre l'impact potentiel de la réforme de la TVA sur l'équité fiscale et le développement économique du Maroc.

Afin de répondre à ces questionnements, nous présentons dans un premier temps le cadre conceptuel et théorique de la TVA, puis nous analysons dans un deuxième temps l'impact potentiel de la réforme de la TVA de 2024 au Maroc sur l'équité fiscale et le dynamisme économique.

1. Cadre Conceptuel et Théorique de la TVA

1.1. Cadre conceptuel de la TVA

1.1.1. Histoire et Origines de la TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est l'un des impôts indirects les plus importants et les plus répandus dans le monde. Son histoire remonte à la première moitié du 20^e siècle, avec une mise en œuvre initiale en France avant de s'étendre à de nombreux autres pays. La TVA a été introduite pour la première fois en France en 1954 par Maurice Lauré, directeur adjoint de la Direction générale des impôts. Lauré cherchait à résoudre les problèmes posés par les taxes sur le chiffre d'affaires qui existaient à l'époque. Ces taxes avaient tendance à créer des distorsions économiques et à encourager la fraude fiscale. Lauré a proposé la TVA comme une solution plus efficace et équitable.

Le système de TVA de Lauré reposait sur l'idée de taxer la valeur ajoutée à chaque étape de la production et de la distribution. Contrairement aux taxes sur le chiffre d'affaires, qui taxaient le prix total des biens à chaque étape, la TVA ne taxait que la valeur ajoutée à chaque étape, évitant ainsi la double imposition et les inefficacités associées.

Après le succès de la TVA en France, d'autres pays européens ont commencé à adopter ce système fiscal. Dans les années 1960 et 1970, plusieurs pays européens, dont l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, ont introduit la TVA. L'adoption de cette taxe par les pays européens a été facilitée par la volonté de créer un marché commun au sein de la Communauté économique européenne (CEE), où une harmonisation fiscale était nécessaire pour faciliter les échanges commerciaux.

En 1977, la Première Directive TVA de la Communauté européenne a été adoptée, établissant un cadre commun pour la TVA dans les États membres. Ce cadre visait à harmoniser les taux

et les bases d'imposition pour réduire les distorsions économiques et faciliter le commerce intra-communautaire.

Dans les décennies suivantes, la TVA a été adoptée par de nombreux pays en développement, souvent avec l'assistance technique du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. L'adoption de la TVA dans ces pays était motivée par la nécessité de réformer les systèmes fiscaux inefficaces et de renforcer la mobilisation des recettes domestiques.

Le FMI a joué un rôle crucial dans la promotion de la TVA en tant qu'outil de réforme fiscale. Il a fourni des conseils techniques et des ressources pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de TVA efficaces. Parmi les pays en développement qui ont adopté la TVA figurent l'Inde, le Brésil, le Mexique et de nombreux pays africains et asiatiques.

Depuis son introduction, la TVA a fait l'objet de nombreuses réformes pour améliorer son efficacité et son équité. Par exemple, l'Union européenne a constamment révisé ses directives sur la TVA pour répondre aux défis économiques et technologiques, comme le commerce électronique et les services transfrontaliers.

Les réformes de la TVA visent également à simplifier les taux et à élargir la base d'imposition. De nombreux pays ont introduit des taux réduits pour certains biens et services essentiels afin de réduire l'impact régressif de la TVA sur les ménages à faible revenu. En outre, des efforts ont été faits pour renforcer la collecte de la TVA et réduire la fraude fiscale, notamment par l'utilisation de technologies avancées et de systèmes de gestion électronique.

La TVA est devenue un pilier des systèmes fiscaux modernes à travers le monde grâce à ses avantages en termes de simplicité administrative, de neutralité économique et de capacité à générer des recettes stables. Cependant, son histoire est marquée par des réformes continues visant à maximiser ses avantages et à minimiser ses inconvénients. Les expériences variées des différents pays fournissent des leçons précieuses pour l'amélioration et l'optimisation des systèmes de TVA à l'avenir.

1.1.2. Principes de Fonctionnement de la TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect prélevé sur la consommation de biens et de services. Elle est unique dans le sens où elle est perçue à chaque étape de la chaîne de production et de distribution, mais elle est finalement supportée par le consommateur final. Les principes fondamentaux de son fonctionnement sont détaillés comme suit :

- **Taxation à chaque étape de la chaîne de production et de distribution**

La TVA est perçue à chaque étape de la production et de la distribution de biens et de services. Cela signifie que chaque entreprise dans la chaîne de production, depuis le fournisseur de matières premières jusqu'au détaillant, collecte la TVA sur les ventes qu'elle réalise. Cependant, contrairement à une taxe sur le chiffre d'affaires, la TVA n'est pas appliquée sur le prix total à chaque étape, mais seulement sur la valeur ajoutée par chaque entreprise.

- **Mécanisme de crédit d'impôt**

Le cœur du système de la TVA repose sur le mécanisme de crédit d'impôt. Chaque entreprise qui collecte la TVA sur ses ventes peut déduire la TVA qu'elle a payée sur ses achats. Cela signifie que la TVA n'est effectivement payée que sur la valeur ajoutée par chaque entreprise.

- **TVA nette à payer**

L'entreprise calcule la TVA nette à payer en soustrayant la TVA qu'elle a payée sur ses achats de la TVA qu'elle a collectée sur ses ventes. Si la TVA payée sur les achats dépasse la TVA collectée sur les ventes, l'entreprise peut demander un remboursement de la différence.

- **Champ d'application et exemptions**

La TVA s'applique généralement à la plupart des biens et services, mais il existe des exemptions et des taux réduits pour certains produits essentiels (comme les aliments, les médicaments, les livres, etc.) et services spécifiques (comme l'éducation, la santé). Les exemptions et les taux réduits visent souvent à réduire l'impact régressif de la TVA sur les ménages à faible revenu.

- **Obligations déclaratives**

Les entreprises assujetties à la TVA doivent tenir des registres précis de toutes les transactions taxables et non taxables, et soumettre des déclarations périodiques à l'administration fiscale. Ces déclarations détaillent la TVA collectée sur les ventes et la TVA payée sur les achats, ainsi que la TVA nette à payer ou à rembourser.

- **Contrôle et audit**

Les administrations fiscales procèdent à des contrôles et audits pour s'assurer que les entreprises se conforment correctement aux règles de la TVA. Cela inclut la vérification des déclarations de TVA, des factures et des registres financiers des entreprises pour détecter toute anomalie ou tentative de fraude.

- **Règles spécifiques pour les échanges internationaux**

Pour les échanges intracommunautaires (au sein de l'Union européenne), la TVA est généralement perçue dans le pays de destination des biens ou des services. Les entreprises doivent fournir des preuves de l'exportation pour bénéficier de l'exonération de la TVA sur les ventes à l'étranger. Pour les importations, la TVA est généralement payée à la douane lors de l'entrée des biens dans le pays.

2.1. Cadre théorique de la TVA

2.2.1. Théorie de la neutralité de la TVA

La théorie de la neutralité de la TVA, promue par des économistes comme Alfred Marshall, Richard Musgrave et Paul Samuelson, postule que la Taxe sur la Valeur Ajoutée n'a pas d'effets directs sur les décisions économiques des agents et n'influence pas la répartition des ressources économiques. Cette théorie repose sur plusieurs hypothèses clés, notamment l'homogénéité des biens, l'absence de distorsions fiscales et la mobilité des facteurs de production.

Marshall a abordé les principes fondamentaux de la théorie de la TVA et de la neutralité fiscale dans son œuvre majeure sur l'économie, « Principles of Economics » (1890). Musgrave, quant à lui, a contribué à la théorie de la neutralité fiscale en mettant en lumière l'importance de concevoir des systèmes fiscaux qui minimisent les distorsions économiques, notamment dans son ouvrage « Economic Analysis of Taxation » (1960) et « Public Finance in Theory and Practice » (1989), écrit en collaboration avec Peggy Musgrave. Samuelson a également contribué à la théorie de la neutralité fiscale en soulignant l'importance de concevoir des systèmes fiscaux qui n'influencent pas les décisions économiques des agents, comme précisé dans son livre « Principles of Economics » (1948).

En résumé, la théorie de la neutralité de la TVA est un concept fondamental en économie fiscale qui souligne l'importance d'une fiscalité neutre pour promouvoir une allocation efficace des ressources et minimiser les distorsions économiques.

2.1.2. La théorie de l'élasticité de la demande et de l'offre

La théorie de l'élasticité de la demande et de l'offre est un concept fondamental en économie qui étudie la variation de la quantité demandée ou offerte d'un bien ou d'un service en réponse à une variation de son prix. Cette théorie repose sur plusieurs concepts clés, notamment l'élasticité-prix de la demande, l'élasticité-prix de l'offre et l'incidence fiscale.

- *L'élasticité-prix de la demande* mesure la sensibilité de la quantité demandée d'un bien ou d'un service par rapport à une variation de son prix. Elle est calculée en divisant la

variation en pourcentage de la quantité demandée par la variation en pourcentage du prix. Si l'élasticité-prix de la demande est supérieure à 1, la demande est dite élastique, ce qui signifie que la quantité demandée varie plus que proportionnellement au prix. Si elle est inférieure à 1, la demande est dite inélastique, ce qui signifie que la quantité demandée varie moins que proportionnellement au prix.

Les principaux auteurs associés à cette théorie sont Alfred Marshall, qui a introduit le concept d'élasticité-prix de la demande dans son ouvrage "Principes d'économie" publié en 1890, et John Hicks, qui a développé la notion de point de Hicks pour représenter graphiquement l'élasticité-prix de la demande.

- *L'élasticité-prix de l'offre* mesure la sensibilité de la quantité offerte d'un bien ou d'un service par rapport à une variation de son prix. Elle est calculée de la même manière que l'élasticité-prix de la demande. Si l'élasticité-prix de l'offre est supérieure à 1, l'offre est dite élastique, ce qui signifie que la quantité offerte varie plus que proportionnellement au prix. Si elle est inférieure à 1, l'offre est dite inélastique, ce qui signifie que la quantité offerte varie moins que proportionnellement au prix.

Les principaux auteurs associés à cette théorie sont également Alfred Marshall et John Hicks, qui ont développé des concepts similaires à ceux de l'élasticité-prix de la demande.

L'incidence fiscale étudie la répartition de la charge fiscale entre les différents agents économiques en fonction de l'élasticité-prix de la demande et de l'offre. Si la demande est plus inélastique que l'offre, une augmentation de la taxe se traduira principalement par une hausse du prix pour les consommateurs, tandis que si l'offre est plus inélastique que la demande, la taxe sera principalement supportée par les producteurs sous forme de réduction de leurs marges bénéficiaires.

Les auteurs de référence qui ont abordé ce sujet sont Harold Hotelling, Arnold Harberger et Richard Musgrave.

En conclusion, la théorie de l'élasticité de la demande et de l'offre est un pilier de l'analyse économique qui permet de comprendre comment les variations de prix affectent la quantité demandée et offerte d'un bien ou d'un service, ainsi que la répartition de la charge fiscale entre les différents agents économiques.

2.1.3. Théorie de l'inflation

Les variations de la TVA peuvent avoir un impact sur l'inflation en modifiant les prix des biens et services. Une augmentation de la TVA peut entraîner une hausse des prix à la consommation, tandis qu'une diminution peut entraîner une baisse des prix. Les effets de la TVA sur l'inflation se présentent comme suit :

- Effet de la Demande : Les politiques fiscales expansionnistes, qui se traduisent par une augmentation des dépenses publiques ou une réduction des impôts, peuvent stimuler la demande globale dans l'économie. Si cette demande excède la capacité de production de l'économie, cela peut entraîner une augmentation des prix, c'est-à-dire une inflation.
- Effet de l'Offre : Les politiques fiscales peuvent également avoir un effet sur l'offre de biens et services. Par exemple, des impôts élevés sur la production ou des subventions à la production peuvent influencer les coûts de production et donc les prix. Une augmentation des coûts de production peut se traduire par une augmentation des prix et donc par une inflation.
- Effet de la Dette Publique : L'accumulation de la dette publique peut également avoir un impact sur l'inflation. Si le gouvernement finance sa dette en imprimant de la monnaie (c'est-à-dire en monétisant la dette), cela peut entraîner une augmentation de la masse monétaire, ce qui peut conduire à une inflation.

Plusieurs auteurs ont contribué à l'étude de la théorie de l'inflation en relation avec la TVA, Notamment, Milton Friedman qui a développé la théorie de la quantité de la monnaie, selon laquelle l'inflation est essentiellement un phénomène monétaire. Dans son livre "A Monetary History of the United States, 1867-1960" (1963), il montre comment les politiques monétaires et fiscales peuvent influencer l'inflation. Quant à Robert Barro a travaillé sur les effets de la dette publique sur l'inflation dans son article "Are Government Bonds Net Wealth?" (1974), à travers lequel il montre que l'impact de la dette publique sur l'inflation dépend de la manière dont elle est financée. Enfin, James Tobin a également contribué à la théorie de l'inflation en rapport avec la fiscalité moyennant son article "Inflation and Unemployment" (1972), où il explore comment les politiques fiscales peuvent affecter l'équilibre entre l'inflation et le chômage.

En résumé, la théorie de l'inflation en rapport avec la fiscalité étudie comment les politiques fiscales peuvent influencer le niveau général des prix dans une économie. Les travaux de

chercheurs comme Friedman, Barro et Tobin ont contribué à éclairer les différents mécanismes par lesquels l'inflation peut se produire.

3. Analyse de la Réforme de la TVA de 2024 au Maroc : entre Equité Fiscale et Dynamisme économique

3.1. La TVA au Maroc : Contribution aux recettes fiscales

3.1.1. Recettes fiscales : prédominance des impôts indirects favorisant le caractère inégalitaire du système fiscal marocain

Les recettes fiscales, qui représentent en moyenne 85 % des recettes ordinaires, ont affiché un taux de croissance moyen de 6 % entre 2000 et 2018. En termes de structure, les impôts directs constituent environ 44 % de ces recettes, tandis que les impôts indirects en représentent en moyenne 42 %. Les droits de douane et les droits de timbre représentent respectivement 6 % et 8 % des recettes fiscales.

Tableau 1: Evolution et structure des recettes fiscales entre 2008 et 2018 (millions de dh)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Part moyenne
Recettes fiscales	131232	159759	148585	158107	170700	179414	180173	184735	191695	200964	211376	100%
Impôts directs	59002	73992	66969	68636	73414	77546	77167	81750	85505	89382	97059	44%
<i>IS</i>	29350	42700	39300	39245	41543	42538	39710	42780	44255	45555	51169	24%
<i>IR</i>	27570	28960	25267	26790	28959	32947	35137	36540	38614	40855	41748	19%
Impôts indirects	52085	62662	60965	67678	75623	78932	80630	80843	81009	84591	87108	42%
<i>TVA</i>	34955	44306	41541	46886	53457	56168	57195	56197	55509	57985	59816	29%
<i>TIC</i>	17130	18356	19424	20792	22166	22764	23435	24646	25500	26607	27291	13%
DD	11215	11830	10546	11225	9913	9099	7721	7272	7902	8931	9688	6%
Droits d'enregistrement	8930	11275	10105	10568	11750	13837	14655	14870	17280	18059	17521	8%

Source : Ministère de l'économie et des finances Maroc

Cependant, il convient de nuancer la croissance des recettes fiscales en prenant en compte les facteurs sous-jacents à cette augmentation ainsi que les différentes phases de l'évolution conjoncturelle de ces recettes. Ainsi, l'évolution de celles-ci peut être analysée en distinguant trois périodes distinctes.

- La période entre 2000 et 2008 : Une période au cours de laquelle les recettes fiscales ont connu une forte augmentation, principalement en raison de l'activité économique, en l'occurrence la

dynamique positive de certains secteurs tels que le BTP, les télécommunications et les assurances.

- La période entre 2009 et 2012 : marquée par la diminution globale des recettes provenant de divers types d'impôts en raison des répercussions de la crise financière et économique sur l'économie marocaine.

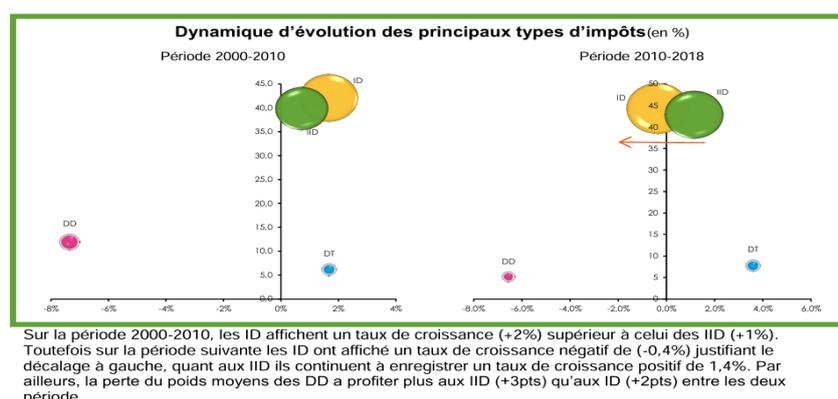
- La période entre 2013 et 2018 : caractérisée par une légère reprise après la crise, suivie d'une tendance à la stagnation de l'évolution de l'ensemble des recettes fiscales.

Cependant, une analyse approfondie de l'évolution des recettes fiscales nécessite une étude spécifique de chaque type d'impôt, et plus particulièrement, la taxe sur la valeur ajoutée. Cette approche est essentielle pour identifier et comprendre les choix politiques qui ont été adoptés.

La première décennie des années 2000 a été marquée par un certain rattrapage de la part des impôts directs par rapport à celle des impôts indirects, qui sont connus pour leur caractère inégalitaire dominant. Ainsi, entre 2000 et 2010, la part des impôts directs est passée de 36 % à 44 %, tandis que celle des impôts indirects est passée de 40 % à 43 % sur la même période.

Au cours de la deuxième décennie, bien que les impôts directs maintiennent une légère avance en termes de part moyenne des recettes fiscales, leur dynamique a nettement diminué. Cette baisse a permis aux impôts indirects de renforcer leur poids, à la fois en termes de recettes fiscales et de pression fiscale exercée sur les populations les plus vulnérables.

Figure 1 : Dynamique d'évolution des principaux types d'impôts (en %)



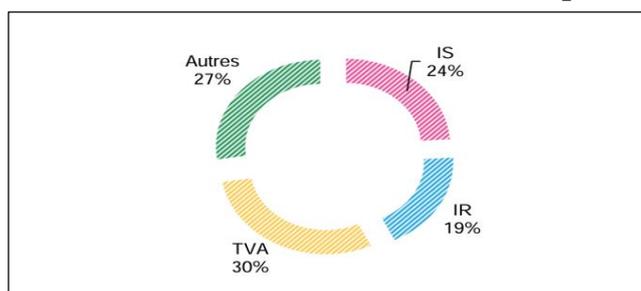
Source : Données du ministère de l'économie et des finances, figure du Rapport Oxfam 2020

Au Maroc, les recettes issues de la TVA, l'IS et l'IR représentent en moyenne 72 % du total des recettes fiscales. Au cours des deux dernières décennies, l'évolution de ces trois impôts a été influencée par des pressions internes et externes, notamment en raison de la crise économique et des accords de libre-échange.

3.1.2. Taxe sur la valeur ajoutée : une croissance significative après la diminution des droits de douane

L'évolution de la TVA doit être analysée en tenant compte de sa nature, car elle est un impôt relativement facile à collecter et possède une assiette large. Il est également essentiel de considérer le contexte de sa croissance rapide. Au début des années 2000, dans un contexte marqué par la signature et l'entrée en vigueur des accords de libre-échange, la TVA a été utilisée pour compenser la réduction des droits de douane. Cela a entraîné un transfert de la charge fiscale des consommateurs "internationaux" vers les consommateurs "nationaux". Une fois devenue la principale source de recettes pour le Trésor, la croissance de la TVA s'est largement stabilisée après la crise de 2008.

Figure 2 : concentration des recettes fiscales sur 3 impôts (2008-2018)



Source : Ministère de l'économie et des finances Maroc

La TVA reste le principal instrument fiscal dans de nombreux pays à travers le monde, y compris le Maroc. Chaque année, les recettes de la TVA représentent près de la moitié des recettes fiscales du pays.

Tableau 2 : Evolution des recettes de la TVA (millions de dirhams)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Croissance
TVA totale	54329	64570	70584	73799	74143	74994	75271	75582	81264	86.221	93.831	6%
Produits agricoles	247	263	341	403	421	433	483	438	403	NA	Na	8%
Produits industriels	38157	46447	51925	54695	54658	54433	54145	53845	57825	NA	Na	6%
Produits de services (restauration et hôtellerie)	16675	18735	19214	19630	20052	20128	20643	21299	23036	NA	Na	5%

Source : Ministère de l'économie et des finances

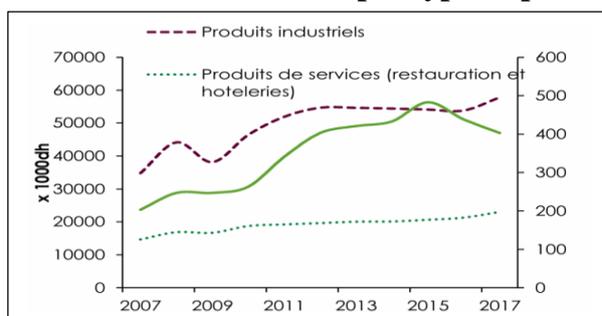
Sur la période de 2007 à 2017, les recettes de la TVA ont enregistré une augmentation moyenne de 6 %, passant de 49 milliards de dirhams en 2007 à 81 milliards en 2017. Cette croissance moyenne dépasse celle de l'économie marocaine (4 %), et donc la création de richesse.

Les recettes de la TVA provenant des produits agricoles et industriels ont augmenté plus rapidement que celles des services. Cette tendance soulève une préoccupation quant à l'accroissement des inégalités, car les produits industriels, généralement des produits agro-alimentaires au Maroc, sont davantage consommés par les ménages les plus démunis que par les plus riches. Selon une enquête du HCP, les 20% des ménages les plus pauvres consacrent près de la moitié de leurs dépenses aux produits alimentaires, tandis que cette proportion est de 30% chez les 20% les plus aisés. Ainsi, la TVA exerce une pression accrue sur les ménages les plus démunis, contribuant ainsi à creuser les inégalités.

Bien que les taux de TVA des produits de consommation courante soient inférieurs au taux standard de 20 %, il est notable qu'il n'existe pas de taux spécifique pour les produits de luxe. Par exemple, les voitures de luxe valant plus d'un million de dirhams sont taxées à 20 %, tout comme les produits ordinaires. Il est donc nécessaire de taxer les produits de luxe à des taux plus élevés que le taux standard afin de réduire la pression sur les ménages les plus défavorisés.

Malgré son caractère perçu comme injuste et invisible, la TVA reste un outil essentiel pour lutter contre les inégalités sociales et de genre. En raison de son lien direct avec la consommation, cet impôt peut être utilisé pour promouvoir la justice sociale et fiscale. Ainsi, l'enquête sur le niveau de vie des ménages peut servir de base pour une TVA qui prend en compte les produits consommés par les ménages les plus défavorisés et les plus aisés. Il est donc nécessaire d'avoir recours à ces enquêtes pour déterminer les produits à taxer afin d'atténuer l'injustice de la TVA.

Figure 3 : Evolution de la TVA par type de produits (millions de dhs)



Source : Ministère de l'économie et des finances Maroc

Tableau 3 : Enquête sur la consommation des ménages

	20% les moins aisés	20% les plus aisés
Alimentation	49,6	29,1
loisir	0,4	3
Transport	3,2	9,8
Communication	1,4	2,6

Source : HCP, 2016

3.2. Analyse de la Réforme de la TVA de 2024 au Maroc : entre Équité Fiscale et Dynamisme Economique

La Loi de Finances (LF) 2024 au Maroc a introduit des mesures fiscales significatives en matière de la TVA visant à stimuler l'économie tout en assurant une meilleure équité fiscale. Ces implications économiques sont conçues pour renforcer la base fiscale, encourager l'investissement et favoriser une croissance économique durable, L'impact prévu de cette réforme ainsi proposé dans le projet de loi de finance 2024 se présente comme suit :

Tableau 4 : Impact des mesures de réforme de la TVA (en M.DH)

	PLF 2024	Projections 2025	Projections 2026	Impact global
Impact total ⁽¹⁾	+174	+405	+514	+1 092

^{1/} il s'agit de l'impact pour la TVA intérieure.

Source : Budget économique et financier 2024-2026

3.2.1. Amélioration de l'Équité Fiscale grâce aux Mesures de la LF 2024

Les réformes de la TVA introduites par la Loi de Finances 2024 visent principalement à rendre le système fiscal marocain plus équitable afin de réduire le fardeau fiscal des ménages les plus vulnérables, améliorant ainsi leur pouvoir d'achat et leur qualité de vie. Et ce, à travers les mesures suivantes :

- L'exonération de la TVA pour les Produits de Base

L'exonération de la TVA pour les produits pharmaceutiques, les fournitures scolaires, l'eau domestique, le beurre dérivé du lait d'origine animale, et les conserves de sardines, le lait en poudre, et le savon de ménage vise à rendre ces produits essentiels plus accessibles à toutes les couches de la population (annexe 1). Ainsi, la mesure permet de soulager les ménages à faible revenu et par conséquent, réduire les inégalités en matière d'accès aux biens de première nécessité. En assurant que tous les citoyens peuvent se procurer des médicaments, des fournitures scolaires, et des produits alimentaires de base à des prix abordables, le gouvernement favorise une distribution plus équitable des ressources.

- L'alignement Progressif des Taux de TVA

L'alignement progressif des taux de TVA pour des services essentiels comme l'énergie électrique, le transport, et l'eau non domestique est conçu pour réduire le butoir fiscal et assurer la neutralité de la TVA pour les entreprises (annexe 2). Cela signifie que toutes les entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur secteur d'activité, sont soumises aux mêmes règles fiscales, ce qui crée un environnement commercial plus équitable. De plus, en réduisant les taux de TVA sur certains services, le gouvernement vise à diminuer les coûts pour les consommateurs finaux, ce qui peut être particulièrement bénéfique pour les ménages à revenu moyen et faible.

- L'intégration du Secteur Informel

L'introduction de mesures comme le régime d'auto-liquidation de la TVA et le régime de retenue à la source vise à intégrer le secteur informel dans le système fiscal formel. En encourageant les entreprises informelles à se conformer aux obligations fiscales, le gouvernement peut élargir la base fiscale, répartissant ainsi la charge fiscale de manière plus équitable. Cela réduit l'évasion fiscale et garantit que toutes les entreprises contribuent de manière proportionnelle aux recettes publiques, ce qui est essentiel pour l'équité fiscale.

- La conservation des Biens d'Investissement

L'obligation de conserver les biens d'investissement pendant des périodes spécifiques (60 mois pour les biens meubles et 10 ans pour les biens immeubles) vise à prévenir les abus et les fraudes fiscales. En assurant que les entreprises ne peuvent pas bénéficier indûment des exonérations ou des déductions de TVA sans remplir leurs obligations de conservation, le gouvernement

renforce la discipline fiscale. Cela garantit que les avantages fiscaux sont utilisés de manière équitable et responsable, contribuant ainsi à une répartition plus juste des ressources fiscales.

- L'élargissement de la TVA au Commerce Numérique

L'application de la TVA aux services numériques fournis par des non-résidents garantit que les entreprises internationales opérant au Maroc paient leur juste part d'impôts. En exigeant l'identification et la déclaration des recettes sur une plateforme électronique, le gouvernement assure une collecte plus efficace de la TVA, réduisant les possibilités d'évasion fiscale. Cette mesure garantit que les entreprises locales et étrangères sont soumises aux mêmes règles fiscales, créant ainsi un environnement de concurrence plus équitable.

- La responsabilité Solidaire en Cas d'Infraction

La responsabilité solidaire en cas d'infraction de TVA impose des conséquences sévères pour la non-conformité fiscale, dissuadant les comportements frauduleux. En rendant les gestionnaires et les bénéficiaires effectifs responsables des impôts non payés, le gouvernement assure que les entreprises respectent leurs obligations fiscales. Cela renforce l'intégrité du système fiscal et assure que les recettes fiscales sont collectées de manière équitable, sans permettre à certains de contourner les règles à leur avantage.

- Les garanties pour l'Exonération de la TVA sur les Biens d'Investissement

En exigeant des garanties suffisantes pour bénéficier de l'exonération de la TVA sur les biens d'investissement, le gouvernement assure que seules les entreprises financièrement solides et conformes aux lois fiscales peuvent profiter de ces avantages. Cela réduit les abus et garantit que les incitations fiscales sont utilisées de manière équitable et responsable, contribuant à une répartition plus juste des bénéfices fiscaux.

En somme, ces mesures de la Loi de Finance 2024 visent à créer un système fiscal plus juste et plus équitable en réduisant les inégalités d'accès aux biens essentiels, en intégrant le secteur informel, en renforçant la discipline fiscale, et en assurant une concurrence équitable entre les entreprises locales et internationales.

3.2.2. Implications Économiques de la Réforme Fiscale de la LF 2024

Les implications économiques de cette réforme sont cruciales pour comprendre ses effets potentiels sur la consommation, l'investissement et la compétitivité des entreprises notamment à travers :

- Les exonérations de la TVA sur les Produits de Base

L'exonération de la TVA pour les produits pharmaceutiques va considérablement réduire les coûts des médicaments, rendant ainsi les soins de santé plus accessibles pour les consommateurs. Cela encouragera également la production locale dans l'industrie pharmaceutique, augmentant potentiellement les marges bénéficiaires des entreprises du secteur. Toutefois, bien que cette mesure entraîne une perte de recettes fiscales sur les produits finaux, le gouvernement compensera en partie cette perte grâce aux taxes sur les matières premières.

Pour les fournitures scolaires, l'exonération de la TVA soulagera les familles en réduisant les coûts des articles scolaires, ce qui peut favoriser l'éducation. L'industrie des fournitures scolaires pourrait connaître une augmentation de la demande, stimulant ainsi la production et la vente. Bien que le gouvernement perde des recettes fiscales, les bénéfices sociaux à long terme, tels qu'une meilleure éducation, peuvent compenser cette perte.

L'exonération de la TVA sur l'eau domestique rendra cette ressource plus abordable pour les consommateurs, augmentant ainsi l'accessibilité et la consommation. Les fournisseurs d'eau bénéficieront de cette mesure grâce au droit à déduction, ce qui leur permettra de maintenir leur rentabilité. Bien que l'impact sur les recettes fiscales soit neutre ou légèrement négatif, cette mesure améliorera la qualité de vie des citoyens.

En ce qui concerne le beurre d'origine animale, l'exonération de la TVA réduira les coûts des produits laitiers pour les consommateurs et encouragera la production locale du lait et du beurre. Toutefois, cette mesure entraînera une perte de recettes fiscales pour le gouvernement dans ce segment spécifique du marché.

Pour les conserves de sardines, le lait en poudre et le savon de ménage, l'exonération de la TVA diminuera les coûts de ces produits essentiels, bénéficiant ainsi aux consommateurs. Les industries concernées pourraient voir une croissance due à une demande accrue. Bien que le gouvernement perde des recettes fiscales, les bénéfices sociaux, tels qu'une meilleure nutrition et hygiène, peuvent justifier cette mesure.

- L'alignement Progressif des Taux de TVA

La réduction progressive du taux de TVA pour l'énergie électrique de sources renouvelables encouragera l'adoption de ces énergies par les consommateurs et les entreprises, réduisant ainsi les coûts énergétiques. Cela incitera également les investissements dans le secteur des énergies

renouvelables, favorisant la transition énergétique. Bien que cette mesure entraîne une perte de recettes fiscales à court terme, les bénéfices environnementaux à long terme sont significatifs.

L'alignement progressif du taux de TVA pour l'énergie électrique et la location de compteurs d'électricité entraînera une augmentation progressive des coûts énergétiques pour les consommateurs. Cependant, le secteur énergétique bénéficiera d'une augmentation des revenus, et le gouvernement verra ses recettes fiscales augmenter progressivement.

La réduction progressive du taux de TVA pour le transport urbain et routier réduira les coûts de transport pour les consommateurs, stimulant ainsi l'activité économique dans ce secteur. Bien que le gouvernement perde des recettes fiscales, l'augmentation potentielle de l'activité économique pourrait compenser cette perte.

L'alignement progressif du taux de TVA pour les autres transports de voyageurs et de marchandises entraînera une augmentation progressive des coûts de transport pour les consommateurs et les entreprises. Le secteur des transports bénéficiera de revenus stables, et le gouvernement verra une augmentation progressive de ses recettes fiscales.

L'application d'un taux de TVA de 10 % pour l'eau à usage non domestique entraînera des coûts additionnels pour les entreprises. Cependant, le secteur de l'eau verra ses revenus augmenter, et le gouvernement bénéficiera d'une augmentation des recettes fiscales avec un impact limité sur les ménages.

L'alignement progressif du taux de TVA pour le sucre raffiné entraînera une augmentation progressive des coûts des produits sucrés pour les consommateurs. L'industrie alimentaire pourrait voir une augmentation des coûts de production, mais le gouvernement bénéficiera d'une augmentation progressive des recettes fiscales.

La réduction du taux de TVA pour les voitures économiques réduira les coûts pour les consommateurs, encourageant l'achat de voitures économiques. L'industrie automobile bénéficiera d'une stimulation de la demande pour les voitures économiques, tandis que l'impact sur les recettes fiscales sera neutre ou légèrement négatif pour le gouvernement.

La réduction progressive du taux de TVA pour les services aux entreprises d'assurances réduira les coûts de ces services pour les entreprises. Les courtiers et agents devront s'adapter aux nouveaux taux de TVA, et le gouvernement verra une perte de recettes fiscales compensée par une plus grande accessibilité des services d'assurance.

- L'intégration du Secteur Informel et Rationalisation des Incitations Fiscales

L'introduction du régime d'auto-liquidation de la TVA simplifiera les procédures fiscales pour les entreprises et encouragera la conformité fiscale. Cela incitera les acteurs du secteur informel à intégrer le secteur formel, augmentant ainsi les recettes fiscales à long terme pour le gouvernement.

Le régime de retenue à la source en matière de TVA obligera les entreprises à se conformer aux obligations fiscales accrues, réduisant les transactions informelles. Cela augmentera les recettes fiscales du gouvernement et réduira l'évasion fiscale, améliorant la transparence et l'équité fiscale.

La conservation obligatoire des biens d'investissement pendant des périodes spécifiques garantira la conformité fiscale des entreprises. Si les entreprises ne respectent pas cette obligation, elles devront rembourser la TVA exonérée ou déduite, ce qui renforcera la discipline fiscale et réduira les fraudes.

L'élargissement de la TVA au commerce numérique imposera cette taxe sur les services numériques fournis par des non-résidents à des clients au Maroc. Les fournisseurs non-résidents devront s'identifier sur une plateforme électronique et déclarer leur chiffre d'affaires mensuellement ou trimestriellement, augmentant ainsi les recettes fiscales provenant du commerce numérique.

La responsabilité solidaire en cas d'infraction de TVA imposera aux gestionnaires et bénéficiaires effectifs la responsabilité de la TVA non payée, ainsi que des pénalités et majorations. Cela renforcera la collecte de la TVA et découragera les infractions fiscales.

L'obligation de fournir des garanties suffisantes pour bénéficier de l'exonération de la TVA sur les biens d'investissement assurera que seules les entreprises solvables et conformes bénéficient de cette exonération. Cela réduira les abus et sécurisera les recettes fiscales pour le gouvernement.

Ces mesures visent à promouvoir l'équité fiscale, à stimuler l'économie formelle et à optimiser la collecte des recettes fiscales, tout en soutenant les objectifs sociaux et économiques à long terme du pays.

Conclusion

En conclusion, la réforme de la TVA introduite par la Loi de Finances 2024 au Maroc offre des perspectives prometteuses pour améliorer à la fois l'équité du système fiscal et stimuler



l'économie. Les mesures d'exonération ciblées sur les produits de large consommation essentiels contribueront à soulager les ménages les plus vulnérables tout en favorisant une consommation plus soutenue dans ces secteurs. De plus, l'alignement progressif des taux de TVA sur certaines activités économiques clés devrait réduire les distorsions et favoriser une concurrence plus équitable entre les acteurs du marché.

L'intégration du secteur informel par le biais de nouvelles mesures de collecte de la TVA, telles que le régime d'auto-liquidation et la retenue à la source, permettra de renforcer la base fiscale et de réduire les pratiques d'évasion fiscale, améliorant ainsi l'efficacité du système fiscal. De plus, les incitations fiscales révisées devraient encourager l'investissement et l'innovation dans des secteurs clés, soutenant ainsi la croissance économique à long terme.

Cependant, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre efficace de ces réformes et la surveillance constante pour éviter les abus et les distorsions. Il sera crucial pour les autorités fiscales de surveiller de près l'impact de ces mesures afin d'apporter les ajustements nécessaires et d'assurer que les objectifs d'équité et de croissance économique sont atteints. En fin de compte, la réforme de la TVA de 2024 représente un pas important vers un système fiscal plus équilibré et une économie plus dynamique au Maroc.

ANNEXES

Annexe 1 : Généralisation de l'exonération de la TVA à certains produits de base de large consommation

Mesure fiscale	Taux appliqué avant le 1 ^{er} Janvier 2024	Taux cible de la Réforme de la TVA
Les produits pharmaceutiques	7% avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation	Exonération (avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation)
Les fournitures scolaires et des produits et matières entrant dans leur consommation	7% avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation	Exonération (sans droit à déduction à l'intérieur et à l'importation)
L'eau destinée à usage domestique	7% avec droit à déduction	Exonération (avec droit à déduction)
Le beurre dérivé du lait d'origine animale	14% avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation	Exonération (sans droit à déduction à l'intérieur et à l'importation)
Les conserves de sardines Le lait en poudre Le savon de ménage	7% avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation	Exonération (sans droit à déduction à l'intérieur et à l'importation)

Annexe 2 : Alignement progressif des taux de TVA pour réduire le butoir et assurer la neutralité de cette taxe pour les entreprises

Mesure fiscale	Taux appliqué avant le 1 ^{er} Janvier 2024	Taux cible de la Réforme de la TVA
Réduction progressive du taux de TVA applicable à la production de l'énergie électrique de sources renouvelables	14% avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation	12% à compter du 1 ^{er} Janvier 2024 10% à compter du 1 ^{er} Janvier 2025
Alignement progressif du taux de TVA à l'énergie électrique	14% avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation	16% à compter du 1 ^{er} Janvier 2024 18% à compter du 1 ^{er} Janvier 2025 20% à compter du 1 ^{er} Janvier 2026
Alignement progressif du taux de TVA à la location du compteur d'électricité	7% avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation	11% à compter du 1 ^{er} Janvier 2024 15% à compter du 1 ^{er} Janvier 2025 20% à compter du 1 ^{er} Janvier 2026
Réduction progressive du taux de TVA applicable aux opérations de transport urbain et des opérations de transport routier de voyageurs et de marchandises à l'exception du transport ferroviaire	14% avec droit à déduction	13% à compter du 1 ^{er} Janvier 2024 12% à compter du 1 ^{er} Janvier 2025 10% à compter du 1 ^{er} Janvier 2026

Alignement progressif du taux de TVA applicable aux autres opérations de transport de voyageurs et de marchandises	14% avec droit à déduction	16% à compter du 1er Janvier 2024 18% à compter du 1er Janvier 2025 20% à compter du 1er Janvier 2026
Alignement du taux de TVA appliqué à l'eau destinée à un usage autre que domestique	7% avec droit à déduction	10% à compter du 1er Janvier 2024
Alignement progressif du taux de TVA applicable au sucre raffiné	7% avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation	8% à compter du 1er Janvier 2024 9% à compter du 1er Janvier 2025 10% à compter du 1er Janvier 2026
Alignement du taux de TVA applicable à la voiture économique	7% avec droit à déduction	10% avec droit à déduction
Réduction progressive du taux de TVA applicable aux prestations de services rendues aux entreprises d'assurances par les démarcheurs ou courtiers d'assurances	14% sans droit à déduction	12% à compter du 1er Janvier 2024 10% à compter du 1er Janvier 2025 Sans droit à déduction

BIBLIOGRAPHIE

Agha, A., & Haughton, J. (1996). "Designing VAT Systems: Some Efficiency Considerations." *The Review of Economics and Statistics*, 78(2), 303-308.

Crossley, T. F., Low, H., & Wakefield, M. (2009). "The Economics of a Temporary VAT Cut." *Fiscal Studies*, 30(1), 3-16.

Emran, M. S., & Stiglitz, J. E. (2005). "On Selective Indirect Tax Reform in Developing Countries." *Journal of Public Economics*, 89(4), 599-623.

Gemmell, N., & Morrissey, O. (2005). "Distribution and Poverty Impacts of Tax Structure Reform in Developing Countries: How Little We Know." *Development Policy Review*, 23(2), 131-144.

Keen, M., & Lockwood, B. (2010). "The Value Added Tax: Its Causes and Consequences." *Journal of Development Economics*, 92(2), 138-151.

RAHIB, E. M. (2020). La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : le Principe de Neutralité Fiscale et la Problématique du Champ d'application. *Revue Du contrôle, De La Comptabilité Et De l'audit*, 3(4).

Code Général des Impôts 2024.

Note synthétique de la loi de finances pour l'année budgétaire 2024, Ministère de l'économie et des Finance Maroc, Direction Générale des Impôts Maroc.

Rapport OXFAM, analyse du système fiscal marocain, Octobre 2020.

Rapport du Budget économique et financier 2024-2026, Ministère de l'Économie et des Finances du Maroc.